A Mrs. les Duc
dalva Prince d'Oranges
Comte de Meurs et
Lansquenar dorras.

ARCHIVES DE L'ETAT
DE BELGIQUE

15 Octobre 1558

Messrs. Nous vous
prions et requerons que nous vous
ayez de la traicte de vos vins pour
ce dont je nous supplyons. Et vous entendez
assez si pour le fait de la traicte pour
pourra se donner ordre de ses biens
que ne pourra estre que
nous ayons occasion de plus
en plus ordonner par ou nous nous vous requerons
a Coust du bien vouloir ne mettre
quelque regard de
pour quoy vous ayez occasion de proceder
contre aucun vous pourrez
faire particulier justice, ainsi que vous respecterez
nous en de maniere que juste
retourner a son bien. En quoi
vous faire a double me
nous — respectueux remettons
nature de faire
Mrs. et nous vous
prie.
Bruxelles ce 15 Octobre 1558.

Algemeen Rijksarchief van België
Audiëntie 230, f. 198 r
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/7586